



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2019 - 67		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 17/12/2019</b>	<b>Objet :</b> réalisation d'inventaires visant à suivre les populations de Tritons crêtés impactant plusieurs espèces d'amphibiens par le Parc Naturel Régional des Ardennes (08)	<b>Avis :</b> Favorable

### 1. Présentation du contexte

La demande de dérogation est portée par le PNR des Ardennes pour la réalisation d'inventaires visant à suivre les populations de tritons crêtés sur le territoire du Parc. Elle concerne la capture avec relâché différé de Tritons crêtés mais également des autres espèces qui pourraient être capturés dans les systèmes utilisés (nasses) pour capturer les Tritons. Les espèces concernées par la demande de dérogation sont :

- Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*)
- Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculentus*)
- Crapaud commun (*Bufo bufo*)

L'objectif de l'étude portée par le PNR des Ardennes est d'améliorer les connaissances sur la répartition du Triton crêté sur le territoire du Parc.

Les inventaires seront réalisés entre les mois d'avril et juin 2020 ; l'étude sera réalisée uniquement sur l'année 2020.

### Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

### Supports de réflexion

- Courrier de demande
- Dossier technique
- Formulaire Cerfa (recto/verso)

## **Analyse du CSRPN**

Expert délégué : Laurent Godé

Le dossier est complet et correspond bien aux méthodologies et protocoles sanitaires à mettre en place pour de tels inventaires. Les inventaires ne remettront pas en cause les populations d'amphibiens concernées.

## **Avis du CSRPN**

Avis favorable avec recommandations

## **Recommandations**

Il serait bien de communiquer les données de localisation et description des mares prospectées au Programme Régional d'Actions en faveur des Mares du Grand Est au travers de son coordinateur local, le CPIE de Soulaines.

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

